



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

REÇU LE

21 MAI 2013

DIRECTION
DES ASSEMBLÉES

LE PREFET,

Orléans, le 14 MAI 2013

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis le projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Orléans, arrêté par délibération de votre conseil municipal le 25 janvier 2013.

Comme le prévoit l'article R.121-15 du code de l'urbanisme, je vous fais part de mon avis sur l'évaluation environnementale de votre projet, en ma qualité d'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement – autorité environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

LE PRÉFET,

Pierre-Etienne BISCH

Monsieur Serge GROUARD
Député du Loiret
Maire d'Orléans
1, place de l'Étape
45040 ORLEANS Cedex 1